



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0396**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5°

objet : Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et Vieux Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0396**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5°

objet : **Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et Vieux Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le territoire métropolitain compte 13 systèmes d'assainissement collectifs ayant chacun une station d'épuration et un réseau de collecte des eaux usées et pluviales.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station d'épuration qui traite une partie de la pollution avant le rejet en milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux est constitué de 1 843 km de réseaux unitaires, de 999 km de réseaux d'eaux usées séparatifs et 537 km de réseaux d'eaux pluviales. La construction des plus anciens réseaux a été engagée au milieu du XIX^e siècle dans le centre-ville de Lyon et s'est poursuivie ensuite vers les communes périphériques.

Parmi les plus anciens, les réseaux d'assainissement situés à Lyon dans le secteur Presqu'île et le quartier Saint Jean sont aujourd'hui dans un état de dégradation important. La réhabilitation des branchements des riverains est également indispensable car leur dégradation accélère la ruine de ces ouvrages.

Cette situation entraîne des risques importants pour les équipes d'exploitation lors de leurs interventions et produit des nuisances pour les riverains. Un programme d'intervention global est en cours d'élaboration. La présente décision propose des travaux sur les secteurs les plus urgents.

II - Description du projet

L'objectif de ces travaux est :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable,
- d'éviter l'infiltration d'eaux usées à travers des collecteurs non étanches,
- de lutter contre la formation de sulfure d'hydrogène (H₂S) et d'odeurs,
- d'endiguer progressivement les risques d'effondrements de voiries liés à l'état des collecteurs,
- de réhabiliter également les branchements privatifs.

Certains diagnostics ont d'ores et déjà été réalisés sur ce patrimoine, suite aux alertes des exploitants des réseaux d'assainissement, et ont permis de prioriser une action sur les collecteurs T150 et T180 de 60 m la rue Sainte Catherine et à 70 m de la rue Terme dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

La réalisation rapide de ces tranches de travaux permettra de rechercher une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'appel à projets Rebond.

III - Coût du projet

Le montant à court terme de ces premiers travaux est estimé à 600 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. La participation financière de l'Agence de l'eau est estimée à 120 000 €.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plus long terme, d'autres réhabilitations sont envisagées mais nécessitent au préalable des investigations plus poussées (récolements, inspections caméra ou pédestres, diagnostics structurels, sondages, etc.).

L'ensemble de ces études est évalué à 70 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve les études et les travaux relatifs à la réhabilitation des collecteurs en Presqu'île et sur le Vieux Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale -Etudes et travaux- P19 - Assainissement pour un montant de 670 000 € HT en dépenses et de 120 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O8538 selon l'échéancier suivant :

- 2021 : 600 000 € HT en dépenses et 120 000 € en recettes,
- 2022 : 70 000 € HT en dépenses d'études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.